

Info Confrançon #59

CONFRA^ÇCON



Entrée ouest du Logis Neuf
Perte de contrôle - 25/02/2023

Sécurité routière



Jean Paul BUELLET,
maire #

Mairie

1, place de la mairie
01310 Confrançon
04 74 30 27 38
mairie@confrancon.fr
www.confrancon.fr

Horaires d'ouvertures

Accueil du public en mairie
sur rendez-vous.

Le standard est joignable du
lundi au vendredi de 8h30 à
12h et de 13h30 à 17h.

Ce thème fait généralement partie des priorités des élus de l'ensemble du territoire, ce qui est également le cas pour Confrançon : l'aménagement du Bourg réalisé en 1999, la réhabilitation du Logis-Neuf en 2018-2019, l'aménagement piétonnier au droit du cimetière courant 2023 en sont des exemples pour ces dernières décennies.

De nouveaux projets améliorant encore la sécurité sont en cours d'installation : un feu tricolore micro-régulé au niveau des lotissements Domaine des Chênes, Bois Collomb et des Accacias. Cet équipement permettra une sortie des riverains en toute sécurité ainsi que la régulation de la vitesse sur cette portion désormais limitée à 50 km/h depuis mi 2023. Certains automobilistes et motocyclistes n'ont d'ailleurs pas encore assimilé ce changement, que l'on se le dise !

Le carrefour de l'Effondras fait également partie des travaux 2024 pour la sécurité des usagers de la route et des piétons grâce à l'installation de feux tricolores, d'arrêts de bus réglementaires et le passage du secteur en zone 50. Ces travaux sont financés conjointement par le Conseil Départemental, la Région AURA, le SIEA et la Commune. Régulièrement, des Confrançonnais et Confrançonnaises me sollicitent, notamment pour des aménagements concernant la réduction de la vitesse devant chez eux. Sachez que chaque demande, qu'elle soit verbale ou écrite est l'occasion d'échanges entre élus, et débouche sur des réflexions d'améliorations de votre environnement. Malheureusement, tout n'est pas réalisable immédiatement, parfois par manque de financement. Trop souvent, les actions menées ne produisent qu'en partie les résultats espérés. Quelque soit l'aménagement, aucun ne saura changer les comportements : nous sommes tous, à un moment ou à un autre, et peut-être par distraction auteurs d'infractions, nous restons des humains...

C'est pourquoi, chers concitoyens et concitoyennes, je demande que l'on soit encore plus attentifs et respectueux de la vitesse dans les zones limitées à 30, 50, 70 et 80 km/h de la commune... et sur l'ensemble du réseau routier. Merci à tous de partager et porter cette ambition.

Dans le cadre cette fois de la convivialité, je vous invite à soutenir le comité d'animation Conf'Anime, en participant au « Village en fête » du 21 au 23 juin au Bourg de Confrançon.

Bel été à toutes et tous.

Budget 2024

Le Budget Primitif constitue un acte essentiel de la vie communale. Voté par le conseil municipal, il prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée, et peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante. Le budget est composé d'une section fonctionnement liée à la gestion courante des services municipaux et d'une section investissement liée aux projets structurants, travaux et acquisitions...

Budget primitif 2024

Malgré un contexte économique toujours difficile, nous devrions dégager cette année encore suffisamment d'excédent pour préserver notre capacité d'investissement et ainsi permettre la poursuite du projet communal dans les années à venir.

Rappel des investissements réalisés en 2023 :

- 3^{ème} phase de l'aménagement du cimetière et de ses abords pour près de 120 000 €,
- Travaux qui permettront de limiter nos dépenses énergétiques : changement de l'éclairage du gymnase et des terrains tennis - city, isolation de l'ensemble du bâtiment scolaire,
- Rénovation des anciens sanitaires de l'école donnant dans la cour des maternelles,
- Etudes pour la future bibliothèque,
- sans oublier la voirie.

Pour 2024, les investissements seront très importants

- La bibliothèque (+ de 400 000 €),
- A l'école, notamment la cour (+ de 75 000 €),
- L'augmentation de l'enveloppe « Voirie » afin de maintenir un niveau important d'entretien,
- Des travaux divers (le toit d'un bâtiment public, l'installation d'un feu tricolore au Domaine des Chênes, la

participation aux travaux du CD01 au carrefour de l'Effondras...),

- Le lancement des études pour la réhabilitation de la mairie pour une réalisation sur 2025 / 2026.

En fonctionnement

Il nous faudra également prendre en compte de nouvelles dépenses comme la participation au nouveau terrain de foot réalisé par Grand Bourg Agglomération à Curtafond, le fonctionnement des carrefours de l'Effondras et du Domaine des Chênes (feux tricolores et éclairage public) ...

Néanmoins la maîtrise de notre budget de fonctionnement reste une préoccupation constante, comme la baisse de notre dette (moins 93 000 € en 2023 et moins 90 000 € en 2024). Malgré l'importance des investissements, aucun emprunt n'est prévu cette année.

Pour l'exercice 2024, l'équilibre du budget s'établit à environ 1 100 000 € tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Budget primitif 2024 - Section de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement 2024		
Charges à caractère général	217 750 €	20 %
Reversement GBA* (salaire)	210 000 €	19 %
Reversement SIVOS* et SIEA* (éclairage public) et indemnités	235 950 €	21 %
Charges financières	22 000 €	2 %
Reversement FNGIR* & Fond de péréquation	5 554 €	1 %
SOUS-TOTAL	706 095 €	
Virement section d'investissement	409 683 €	37 %
TOTAL	1 100 977 €	

Recettes de Fonctionnement 2024		
Excédent antérieur reporté et produits exceptionnels	154 860 €	14 %
Produits des services	35 540 €	3 %
Impôts et taxes	600 208 €	55 %
Dotations et participations	126 478 €	11 %
Dotation compensation GBA*	93 566 €	9 %
Revenus des immeubles et recettes exceptionnelles	90 325 €	8 %
TOTAL	1 100 977 €	

Budget primitif 2024 - Section d'investissement

Dépenses d'investissement 2024		
Remboursement emprunts - Caution - Reversement GBA*	98 958 €	9 %
Report d'investissements 2023	31 124 €	3 %
Rénovation mairie (lancement, études...)	67 325 €	6 %
Réaménagement bibliothèque	443 217 €	39 %
Travaux école	95 302 €	8 %
Voirie (partie investissement)	60 000 €	5 %
Autres investissements	88 604 €	8 %
Solde exécution reporté	245 649 €	22 %
TOTAL	1 130 179 €	

Recettes d'investissement 2024		
Virement de la section de fonctionnement	357 665 €	36 %
Caution	750 €	0 %
Dotation compensation voirie GBA*	59 132 €	5 %
Excédent de fonctionnement 2022	323 831 €	29 %
Recettes (Taxe aménagement, TVA)	59 769 €	5 %
Subventions et participations	277 014 €	25 %
TOTAL	1 130 179 €	

* GBA : Grand Bourg Agglomération

* SIVOS : Syndicat intercommunal à vocation scolaire

* SIEA : Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication

* FNGIR : Fond national de garantie individuelle des ressources

La fiscalité

L'indexation des bases d'imposition sur la hausse des prix a été fixée par l'Etat à 3,9 % pour 2024, ce qui entraînera mécaniquement une hausse des impôts dits « locaux ».

C'est une bonne nouvelle pour la commune, moins pour les contribuables que nous sommes tous.

Cependant ce sera insuffisant du fait du contexte budgétaire. C'est pour cela que nous avons décidé une hausse modérée des taux d'imposition de 2%.

Taux d'imposition de la fiscalité directe

	Taux d'imposition	Recettes
Foncier non bâti	49,68 %	58 175 €
Foncier bâti	33,39 %	412 367 €
Taxe habitation résidences secondaires	13,97 %	6 021 €

Total recettes 2024 : 476 563 €

Hervé COLAS,
adjoint aux finances #

Projet d'aménagement de l'ancien terrain de foot de Feignoux

Une réunion publique s'est tenue le 6 mars à la salle des fêtes en présence d'une cinquantaine d'administrés. Le projet de lotissement a été présenté par Madame Elodie BOHARD, chargée d'affaires immobilières au sein de la société AFA (appartenant au groupe de BTP Fontenat) avec l'intervention de Monsieur Bogdan GRAND, géomètre-expert. Ce projet consiste en la création de 11 lots libres viabilisés et 1 lot réservé pour un projet d'habitat intergénérationnel composé de

3 logements T2 en lien avec Logidia. La surface des lots est comprise entre 600 et 700 m² à vocation d'habitat individuel de plain-pied et/ou avec un étage, 5 places de stationnement « visiteurs », 1 placette, 1 bassin de rétention, 1 cheminement avec voirie interne en sens unique raccordé au chemin de Feignoux et des espaces communs paysagers qui donneraient

lieux de rencontres et/ou de jeux pour les enfants.

Des travaux d'aménagement et de sécurité seront réalisés sur la voirie du lotissement de Feignoux actuel en parallèle à la création de ce nouveau projet.

Ce nouveau lotissement pourrait être livré au printemps/été 2025.

Trottoirs pour relier Feignoux au Logis Neuf

Le projet d'aménagement immobilier sur le tènement de l'ancien terrain de foot prévoit un cheminement de desserte interne. La municipalité souhaite prolonger ce cheminement piéton sur le domaine public avec la réalisation de trottoirs le long de la RD92b afin de raccorder ce lotissement au Logis Neuf. Une convention avec les services du Département est actuellement en cours. Les travaux s'élèvent à 16 100€ HT (19 320€ TTC), réalisés par l'entreprise SOMEK TP.



Travaux

Aménagement du carrefour de l'Effondras



Le Département a validé l'aménagement du carrefour de l'Effondras avec l'installation de feux tricolores et d'un tourne à gauche. Ce croisement entre les RD1079 et RD26 voit un flux important de véhicules avec passage de nombreux convois exceptionnels. Cet aménagement devrait donc améliorer significativement la sécurité des usagers de la route ainsi que des utilisateurs des transports en commun notamment les scolaires. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 400 000€, pris en charge par le Département. La durée des travaux est prévue sur 5 mois et ont commencé le 17/06.

La commune aura en charge l'entretien des abords du carrefour (espaces verts, trottoirs...) et participe à hauteur de 8 000€ à la rénovation de l'éclairage public en lien avec le SIEA.

Extension du restaurant scolaire



Vous avez sans doute remarqué que les projets immobiliers et nouvelles

constructions fleurissent à Confrignon. Ceci laisse augurer l'installation de nouvelles familles dans notre village, plus d'enfants à l'école et par conséquent à la cantine !

D'autre part, le projet de réaménagement de la Mairie nécessite de pouvoir déplacer le secrétariat pendant la durée des travaux.

Ces éléments ont conduit la municipalité à réaménager dès maintenant l'ancien fournil de la boulangerie. Les travaux ont consisté à créer un sanitaire et un point d'eau, rénover l'éclairage, l'installation électrique et poser des radiateurs.

Travaux à l'école



Depuis plusieurs années, la rénovation des sanitaires de la partie ancienne de l'école était à l'ordre du jour. Après une première partie de travaux concernant les toilettes, un nouveau chantier concernant son isolation thermique et sa rénovation a été lancé. Les portes et fenêtres ont été remplacées par des menuiseries isolantes, le mur a été isolé par l'extérieur et le point d'eau remplacé par une douche.

Nouvelle bibliothèque : ça avance !

La consultation publique clôturée le 24 mai va permettre à la commune de choisir les entreprises qui seront en charge des différentes catégories de travaux.

Le planning prévoit un démarrage du chantier la dernière semaine d'août par la mise en place du barriérage et

des échafaudages. Compte tenu de la proximité avec l'école, un plan de circulation spécifique sera mis en place pour sécuriser l'accès des piétons.

S'ensuivront les travaux de démolition avec un moment fort qui sera la dépose de la toiture existante d'ores et déjà programmée pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

Outre la construction d'une extension côté sud du bâtiment et les travaux de rénovation à l'intérieur, un portail et une clôture seront installés afin de répondre aux besoins de sécurisation de l'accès à l'école.

La fin des travaux et leur réception sont dès à présent prévues pour fin mai 2025.



Toit de la chaufferie de la salle des fêtes



Avec le vote du budget 2024, le programme travaux de cette année prévoit la réfection du toit du bâtiment situé derrière la salle des fêtes. Outre la chaufferie, celui-ci abrite des locaux de stockage du comité d'animation et du fleurissement. En ce début d'année bien arrosé, ces travaux garantiront une mise en sécurité de la chaudière ainsi que des différents matériels stockés.

Sylvaine MARTIN
Adjointe aux bâtiments #

Eclairage des aires de jeu

Dans un souci d'économie d'énergie mais également de réemploi de matériel, il a été décidé la réhabilitation de l'éclairage du terrain de tennis, de l'aire de jeu clos et du terrain de pétanque au centre du bourg. L'éclairage actuel très énergivore est remplacé par des projecteurs LED déposés de l'ancien stade de foot de Feignoux. Il sera désormais possible d'éclairer chaque terrain individuellement. Dans le même temps, l'éclairage des

toilettes publiques, détruit par des actes de vandalismes est remis en état de fonctionnement. Une nouvelle organisation des commandes d'éclairage du city et terrain pétanque est en place, elle permet de supprimer les 2 points d'éclairage public à proximité. Un 3^{ème} point d'éclairage public situé derrière le restaurant scolaire n'ayant plus d'utilité publique est également supprimé. Toutes ces modifications permettront une économie substantielle tout en ayant

une qualité d'éclairage accrue et une diminution de la pollution lumineuse. L'extinction des terrains de sport est programmée pour 22h15 et celle du terrain de pétanque une heure plus tard. Le poteau situé au Sud-Est du site qui inquiétait bon nombre de promeneurs du cheminement piéton du gymnase a été redressé pour retrouver sa position initiale.

Jean Paul BUELLET
Maire #

Informations voirie 2024

En cette année 2024, de gros travaux vont être entrepris par le Département sur la commune, et auront également un impact sur le budget communal. La traversée du bourg de Confrançon va être refaite à compter du 11 juillet, avec un rabotage de la chaussée suivi du revêtement de la nouvelle couche d'enrobé. Ces travaux nous obligent à mettre à niveau les grilles d'eau pluviale et renouveler celles qui ne sont plus aux normes : un coût pour

la commune de 13 000 € TTC. Des perturbations de circulation importantes sont à prévoir, je vous remercie par avance de respecter les signalisations mises en place ainsi que les personnes œuvrant à la réfection de cet ouvrage.

Cet automne, la couche de roulement route de Confrançon et route de Curtafond va également être renouvelée entraînant également quelques perturbations. Lorsque le nouveau revêtement sera stabilisé, la commune

pourra procéder à la mise en place des feux tricolores au niveau du lotissement du Domaine des Chênes ainsi qu'à une signalisation au sol pour la limitation de vitesse.

Je vous rappelle de devoir être très prudent et surtout conciliant lors de ces différents travaux. La municipalité informera ses habitants du début des travaux par ses moyens de communication habituels.

Martial LOISY
Adjoint à la voirie #

Nettoyons la nature 2024

Comme chaque année, le mois de mars est propice aux actions « nettoyons la nature », la commune de Confrançon est entrée dans cette démarche depuis maintenant 3 ans.

Le cru 2024 est considéré comme très moyen, le créneau du samedi matin est-il inadapté ?

Il est demandé aux élus de se poser la question... et aux habitants et associations et pourquoi pas à l'école de nous faire des propositions afin qu'un maximum de personnes puissent s'impliquer pour garder notre commune propre et accueillante.

Effectivement, seulement 9 adultes et 7 enfants ont répondu à l'appel des organisateurs. Les binômes prévus pour opérer dans les différents



quartiers et hameaux de la commune se sont donc dédoublés, ce qui a permis de couvrir environ une douzaine de kilomètres sur nos routes communales et de collecter environ 400 litres de déchets. D'avis de cueilleurs de déchets, la campagne semble de moins en moins souillée, mais tous sont unanimes pour ne pas baisser la garde. D'innombrables excréments de chiens ont été signalés, mais pas ramassés. Le soin de le faire est laissé aux propriétaires du meilleur ami de l'homme, nous ne désespérons pas

d'une prise de conscience des maîtres pour le bien de tous et surtout de nos semelles.

D'autre part, après plusieurs années, cette opération permet de cibler des secteurs, parfois à proximité d'habitations, qui sont régulièrement souillés par une quantité importante de déchets. Il est délicat d'intervenir auprès des locataires ou propriétaires concernés pour leur signaler le problème, c'est pourquoi nous demandons à chacun d'être attentif à son environnement et d'intervenir rapidement pour enrayer l'épidémie, car il est bien connu, la foule attire la foule mais l'adage marche malheureusement aussi pour les déchets.

La municipalité et Conf'Anime remercient tous les participants 2024 et attendent vos propositions pour l'édition 2025.

Jean Paul BUELLET, Maire #

Entretien des haies

Les haies et les bosquets sont des associations végétales composées de différentes strates (arbres, arbustes, ronces, etc.) qui s'organisent de manière linéaire dans le cas de la haie, ou libre pour le bosquet. Ces éléments pérennes du paysage constituent des milieux semi-naturels utilisés comme habitats et corridors écologiques par de nombreuses espèces. Haies et bosquets assurent de multiples fonctions environnementales, agronomiques, sociales et de production.

La conservation et la protection des haies et des bosquets sont des enjeux agri-environnementaux importants, qui ont notamment fait l'objet d'un rapport du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) en avril 2023.

Côté agriculteurs

La taille des haies est interdite du 16 mars au 15 août.

Tout projet d'intervention sur haie ou bosquet (entretien, remplacement, déplacement, destruction) doit se conformer à différentes réglementations, sous peine de sanctions.

Les services de l'État dans l'Ain, la chambre d'agriculture de l'Ain et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ont réalisé une plaquette (disponible sur <https://www.ain.gouv.fr>) pour guider les exploitants agricoles et porteurs de projets impliquant une intervention sur haies ou bosquets.

Côté particuliers et collectivités

Il est recommandé par l'Office français de la biodiversité (OFB) d'intervenir sur les haies entre le 1^{er} septembre et la fin du mois de février.

Elagage ou abattage d'arbres

(Arrêté municipal n° 20201201-01)

Les branches et racines des arbres et haies plantées en bordures des voies communales et des chemins ruraux risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière que la conservation même des voies, ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux aériens.

Il convient par ailleurs de faciliter le passage des véhicules de transport scolaire, d'incendie et de secours, de collecte des ordures ménagères et

d'engins agricoles de grande hauteur.

Les propriétaires d'arbres, arbustes, haies dont les branches compromettent par leur contact avec les fils aériens, la sécurité des installations électriques, téléphoniques et de fibre optique sont tenus de procéder à leur élagage.

Les riverains et propriétaires des voies, chemins et cours d'eau doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber. Faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, la commune les obligera à effectuer l'élagage ou l'abattage par toutes les voies de droit.

Rappel : en 2021 : la commune a fait intervenir 2 entreprises pour un coût d'environ 11 000€, se substituant au devoir des propriétaires riverains. Cette intervention doit rester exceptionnelle, aussi il est demandé aux riverains de veiller au maintien de la végétation dans un état assurant la sécurité des personnes.

Collecte des déchets

Depuis le 4 mars dernier, les modalités de collecte des déchets ont évolué. En effet, les ordures ménagères et les déchets recyclables sont maintenant collectés à domicile en alternance une semaine sur deux. **Le jour de collecte reste le lundi.**

Les bacs avec couvercle noir sont dédiés aux ordures ménagères, ceux avec couvercle jaune sont pour les déchets recyclables. Ils sont à sortir la veille au soir ou le matin même de la collecte avant 5h30.

Quand la collecte tombe un lundi férié, la collecte est reportée au mercredi suivant ce jour.

Les 2 points d'apports volontaires

situés sur la commune seront progressivement supprimés, seuls resteront les conteneurs pour les déchets « verre ».

Le calendrier de collecte pour l'année 2024 est fourni avec ce bulletin : à afficher à la maison.

Rappel : Depuis le 1^{er} juin 2023, les déchets de tonte ne sont plus acceptés en déchetterie.

Horaires de la déchèterie de Polliat

Horaires d'été du 1/07 au 31/08 :
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 7h à 13h

Horaires d'hiver du 1/09 au 30/06 :
Lundi, mardi, mercredi, vendredi :
9h-12h / 14h-18h et samedi :
8h-12h / 14h-18h

Brûlage des déchets

Il est rappelé que le brûlage de déchets (ordures ménagères, jardin, plastiques...), à l'air libre ou en incinérateur individuel est strictement interdit. Ces déchets doivent être acheminés en déchetterie ou en centre de collecte. En effet, le brûlage dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). La personne qui brûle des déchets à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 €. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager sa responsabilité pour nuisances olfactives.

Action de lutte contre le frelon asiatique

Présent en France depuis 2004, le frelon asiatique est une espèce invasive qui se nourrit principalement d'insectes avec une préférence pour les abeilles ; ce qui pose problème aux apiculteurs puisque ce prédateur représente 20% des pertes dans les ruchers.

Pour lutter efficacement contre le frelon asiatique, un piégeage des reines fondatrices est mis en place de mi-mars à mi-mai autour des lieux où ont été signalés des nids depuis le premier octobre. Le signalement des nids se fait sur la plateforme frelonsasiatiques.fr. Sur la commune de Confrançon, trois nids ont été signalés après cette date à laquelle les futures fondatrices s'enterrent avant de ressortir au printemps pour fonder de nouvelles colonies. Trois pièges



par site déclaré ont donc été disposés dans un rayon de 100 mètres. Fournis par le GDS (Groupement de Défense Sanitaire), ces pièges sont conçus pour ne pas laisser entrer les insectes plus gros comme les frelons européens tout en laissant s'échap-

per les plus petits. Les pièges sont retirés à la mi-mai pour préserver les nombreuses espèces d'insectes importantes dans notre écosystème qui émergent à cette saison.

L'action est terminée depuis fin mai, 25 frelons asiatiques ont été piégés.

Benjamin ANDRE
conseiller municipal #

Nicolas ROLLET
apiculteur amateur #

Référents Frelon asiatique
sur Confrançon

Nicolas ROLLET peut être contacté pour récupérer des essaims d'abeilles au 06 40 18 65 50.

Divagation des animaux domestiques

Le règlement sanitaire départemental prévoit généralement que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse. L'article 213 du Code rural interdit la divagation des chiens et des chats.

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin. En cas de non-respect, les propriétaires canins encourent une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Ces interdictions ont pour but de prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et de favoriser leur repeuplement.

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance

effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau.

Un chien est aussi considéré divaguant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation. Cela ne s'applique pas au chien qui participait à une chasse s'il est démontré que son propriétaire a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

En cas de capture d'un chien ou chat en état de divagation, et si l'animal n'est pas identifiable le jour même (puce électronique ou tatouage), la commune fait appel à une fourrière animale apte à l'accueil et à la garde des chiens et des chats pendant le

délai légal de garde de 8 jours ouvrés. Pour rappel, l'identification des animaux de compagnie est obligatoire et est le seul moyen qui permette de faire un lien officiel entre l'animal et son propriétaire. Elle suivra l'animal tout au long de sa vie. Il est donc primordial de veiller à actualiser les informations sur le fichier national I-Cad.

Et enfin, Il est constaté beaucoup de crottes de chien sur le domaine public communal :

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

Ramasser les déjections de son animal permet son intégration dans le milieu urbain et rural. Le contrevenant est passible d'une contravention en cas de non-respect de l'interdiction.

Nuisances sonores

La lutte contre les bruits de voisinage fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui stipule qu'aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Rappel :

- Pour les activités industrielles, artisanales, commerciales et agricoles, toutes précautions doivent être prises pour ne pas occasionner de

gêne pour le voisinage entre 20h et 7h et les dimanches et jours fériés.

- Pour les particuliers, il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler, ou gémir de façon répétée ou prolongée un ou des chiens dans un logement, sur un balcon dans la cour ou un jardin.
- **Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants ne sont autorisés que de 8h à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Et sur les véhicules :

L'article R318-3 du code de la route stipule que les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains. Les sanctions prévues par la loi sont une amende de 135 € pour toute émission de bruits susceptibles de causer une gêne aux autres usagers de la route ou aux riverains, une amende de 11 € en cas d'utilisation d'un pot d'échappement non homologué et l'immobilisation du véhicule.

Intercommunalité : révision du SCOT

Depuis l'automne 2023, les élus travaillent ensemble sur le nouveau Schéma de cohérence territoriale.

Ce document fixera les grandes orientations d'aménagement et de développement à l'horizon de 20 ans, et proposera des formes d'occupation du territoire plus économes en espace et en énergie. Le SCOT s'inscrit dans les politiques nationales et régionales et doit être traduit dans les Plans locaux d'urbanisme et les cartes communales. Ainsi, il constitue la pierre angulaire des politiques territoriales, et sa révision est nécessaire

pour préparer l'avenir des villes et des villages.

En tant qu'habitants, vous aurez votre mot à dire. C'est le but de la concertation qui sera lancée en 2024.

Le SCOT répond en effet aux enjeux actuels qui impactent nos cadres de vie : les canicules à répétition, la sécheresse qui perdure ou encore la crise énergétique. Ces tendances « globales » ont des effets très « locaux » sur lesquels il est possible d'agir.

Adapter les villes et villages aux changements en cours et à venir nécessite un ensemble d'actions sur l'agriculture, l'habitat, les déplacements,

le développement économique, la biodiversité. Il s'agit d'aménager le territoire pour répondre aux besoins sociaux, économiques et aux contraintes environnementales. En suivant les obligations légales, cela implique de tendre vers une sobriété énergétique et foncière.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) assurera la cohérence de l'ensemble des actions à mettre en œuvre dans ce domaine. Ainsi, il contribuera au maintien d'un cadre de vie de qualité et dans la durée.

ADIL : permanence juristes

Une question sur votre logement : des juristes vous informent gratuitement !

L'ADIL de l'Ain, Agence départementale d'information sur le logement, a pour mission de délivrer gratuitement des conseils juridiques, financiers et fiscaux sur le logement et l'habitat.

Ses conseils, délivrés par des juristes spécialisés en droit immobilier, vous permettront de connaître

et comprendre les règles applicables en matière de location, accession à la propriété, copropriété, droit de la propriété, ainsi que les aides à l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique.

Chaque année, l'ADIL de l'Ain délivre auprès d'un public varié (propriétaires occupants ou bailleurs/ locataires / collectivités et acteurs du logement), près de 13 500 conseils.

Pour prendre rendez-vous avec l'ADIL, vous pouvez prendre contact au 04 74 21 82 77 ou par mail à adil@adil01.fr.

Les services de l'ADIL sont ouverts sans interruption du lundi au jeudi de 9 h à 18 h et le vendredi de 9 h à 17 h. Plus d'infos sur www.adil01.org

Nouvelles entreprises

Bistrot Ambulant d'Emeric

Emeric PUGET, j'ai 33 ans et je suis natif de l'Ain.

Fort de mon expérience dans la restauration depuis l'âge de 15 ans, j'ai décidé d'ouvrir mon camion restaurant appelé le BAE (Bistrot Ambulant d'Emeric).

Le concept : faire revivre les bistrotts de village à bord de mon Citroën Type HY avec des plats composés de produits locaux en circuit court à consommer sur place ou à emporter.

Je serai présent sur votre commune un vendredi sur deux à partir de cet été.

Au plaisir de vous rencontrer très prochainement sur Confrançon.

Cordialement.

Emeric PUGET, le BAE #

Les fraises, c'est par là

La saison des fraises a démarré à Confrançon ! Les premières Gariguettes et Rubis des jardins pointent le bout de leurs nez rouges. A partir de juin, vous pouvez trouver des barquettes en vente libre devant l'exploitation Route de Petite Chasagne.

Pour recevoir des infos sur les jours d'autocueillette, envoyez un mail à Julie : laprairie01310@gmail.com



Producteur - Transformateur
Julie Alban - 06 34 67 97 50
108 Chemin de l'Etang Berchoux
01310 CONFRANÇON
laprairie01310@gmail.com

Nouvelle enseigne : NETTO

Le Casino de Confrançon a connu une fin difficile car son groupe a fini par céder tout son réseau de supermarchés à la concurrence suite à de grosses difficultés financières.

C'est finalement le groupe « Les Mousquetaires » qui a racheté le su-

permarket de Confrançon pour me le revendre, j'exploite déjà les Intermarchés de Polliat et de Vonnas. Avec mon équipe, je vais tenter de relancer ce commerce sous l'enseigne discount Netto.

**Fabien DUBOST
PDG indépendant #**



Un distributeur automatique de pizzas à Confrançon



Au cours de l'été, j'installerai un distributeur de pizzas sur la place multimodale du Logis Neuf, à proximité de l'abri vélo. Accessible 24h/24, il sera approvisionné chaque jour depuis Délices Pizzas de Mézériat. Les différentes pizzas proposées seront sensiblement les mêmes que celles de la pizzeria, avec une pâte fraîche confectionnée par

mes soins. Ce service répondra, je l'espère, à une demande, car je suis régulièrement sollicité depuis l'arrêt des deux commerces fournissant des pizzas sur Confrançon.

A très bientôt, à la pizzeria, ou au distributeur...

Thierry PASSOT, Délices Pizza #

USCV Basket : bilan de la saison 2023 – 2024

Cette saison, l'Union Sportive Confrançon Vonnas a été au cœur de l'action avec 9 équipes engagées dans les championnats, ainsi qu'une équipe loisirs. Nous avons observé une belle croissance de nos licenciés, passant de 90 à 121. Bien que nos équipes seniors garçons n'aient pas atteint la PRM (Pré-Régionale Masculine) cette année, nous gardons le cap pour viser cet objectif dans la prochaine saison.

Le développement du club reste notre priorité, avec un engagement continu à soutenir nos jeunes équipes dans leur pratique du basket, tout en élargissant la gamme de nos événements. Le bureau dynamique, fort de ses 16 membres, est pleinement investi dans ces initiatives à venir. Néanmoins, nous accueillons avec enthousiasme de nouveaux volontaires pour nous



rejoindre, partager leurs idées et enrichir nos projets futurs.

L'Assemblée Générale se tiendra le 29 juin 2024 au gymnase de Confrançon, suivie d'un tournoi de Molky. Toutes les informations sont disponibles sur

notre page Facebook : USCVC – Union Sportive Confrançon Vonnas.

Nous avons hâte de vous rencontrer lors de cette journée.

Le Bureau de l'USCV #

Planète Tennis

Contre vents et marées, Planète Tennis affronte les tempêtes ! Les coups de vents emportent nos licenciés vers d'autres horizons mieux couverts pour la pratique du tennis par tous les temps ! Mais le bateau tient bon et garde le cap d'un club **formateur, compétiteur et dynamique !**

Formateur par son école que le club veut rendre accessible à tous grâce à la baisse de ses tarifs de cours pour rester compétitif par rapport aux autres clubs et activités sportives.

Compétiteur par la participation aux différentes compétitions par équipes adultes et jeunes, l'organisation de son tournoi annuel et de petits tournois jeunes en lien avec les clubs de Coligny et Marboz.

Dynamique par l'organisation d'ani-

mations pour les jeunes et de manifestations conviviales (tournoi de pétanque en mai, ventes de plats à emporter) ouvertes à tous et qui contribuent à la bonne santé financière du club.

En cette année olympique, nous espérons voir briller nos têtes d'affiche en tennis pour attirer dans notre club de nouveaux adeptes de la petite balle jaune.

Et pourquoi pas étendre l'activité du club vers le pickle-ball, nouvelle discipline de raquettes qui rencontre un grand succès auprès de toutes les générations !

Nous serons présents au forum des associations de Confrançon qui aura lieu le 1^{er} septembre. En attendant, pré-inscriptions à l'école de tennis et présentation du pickle-ball le 29 juin matin à St Didier d'Aussiat.

Venez nombreux !

Sylvaine MARTIN
Membre du bureau #



Pour garder la forme, faites du sport !

La « Gym à Confrançon » est une association qui propose des activités sportives sans compétition, avec ou sans coach, à toutes personnes de plus de 16 ans.

A la salle des fêtes, l'animatrice Sandra propose un cours de Pilates le lundi de 20h à 21h, un cours de Fitness le mardi de 20h15 à 21h15 et un cours de Fitdanse le jeudi de 20h à 21h. Un cours de gym douce y est également assuré par Marie-Claude le jeudi de 15h45 à 16h45.

Au gymnase, c'est sans animateur ! Vous pouvez pratiquer le badminton de 18h à 20h ou/et des sports collectifs comme le basket, le handball, le volley, etc. de 20h à 22h.

Sandra propose également des séances ponctuelles, le dimanche matin, sur un thème précis. Ainsi, les dimanches 28 janvier et 10 mars, les adhérents et non-adhérents ont pu suivre deux stages d'étirements et de relaxation.



Devant le succès de ces stages, nous mettrons en place un nouveau cours de stretching et relaxation. C'est un schéma nouveau de cours puisqu'ils seront mensuels et concerneront uniquement 6 dimanches des mois d'automne et d'hiver.

Fin juin, les adhérents de la gym douce verront partir à la retraite, avec regrets, leur animatrice tant appré-

ciée, Marie-Claude DE BONI. Elle sera remplacée par Coralie MUSY, habitante de la commune, dès le jeudi 5 septembre 2024. Attention, l'horaire change légèrement ! Le cours aura lieu de 15h30 à 16h30.

Claudine PONTIUS #

Comité de fleurissement

Le comité a organisé une nouvelle fois sa vente de bréchets. La manifestation a été réussie. Le bénéfice servira au fleurissement de la commune en plantes vivaces, économie d'eau oblige pour l'arrosage.

Des nouveaux décors de Noël ont été installés face à l'annexe et pour la première année un élément devant la mairie. Pour fin 2024, cet emplacement appelle un plus, l'étude étant bien avancée.

À noter : prochaine vente de plats à emporter le 3 novembre.

Encore un grand merci pour l'aide des deux employés municipaux.

Yves ARBEZ #



COPAIN COPINE : Une équipe qui assure

Le centre de loisirs COPAIN-COPINE est une association gérée par des bénévoles et des salariés depuis plus de 30 ans (1992).

10 : C'est le nombre de familles présentes lors de notre Assemblée générale du 26 avril 2024. Nous les remercions pour leur présence et ce beau moment de partage.

Tarifs : A la lecture du bilan financier de l'année 2023, le bureau n'a pas eu d'autres choix que d'augmenter ses tarifs à compter de cette année.

Accueil de loisirs extrascolaire : Copain Copine remporte l'intercentre de Kin ball.

Une grande compétition a regroupé le 18 avril dernier, 7 centres de loisirs soit 202 participants. Nos petits champions ont remporté le tournoi de Kin ball façon géant et ramené la



coupe qu'ils pourront garder tout au long de cette année. Bravo à eux !

Pour organiser tout ça dans la bonne humeur, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, on a besoin de vous !

Renseignements :

Marie-Laure LOUVET, Directrice :
04 74 25 22 53
copain-copine01@orange.fr

Adeline PLATRE, présidente #

Sorties théâtre à la bibliothèque

Le 20 janvier à la bibliothèque, Gaëlle de la Scène Nationale de Bourg en Bresse est venue présenter à nos lecteurs le programme théâtral du 1^{er} semestre 2024.

Nous avons donc organisé 4 sorties, spectacle pour enfant, tout public et one woman show avec un tarif préférentiel dans le cadre du covoiturage. « Les Gardiennes » et « Quand je serai grande je serai Patrick Swayze » ont connu le plus de succès avec 15 et 22 participants.

Rendez-vous avec Gaëlle au mois de septembre pour préparer la prochaine saison théâtrale.

En attendant, venez découvrir les dernières nouveautés achetées aussi bien pour les enfants que pour les adultes.

Bel été à toutes et tous



L'équipe de la bibliothèque #

Cérémonie du 8 mai

Comme un symbole, le soleil est venu après de longs jours pluvieux illuminer ce 79^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.

Une cérémonie empreinte d'émotion et de pensées pour les événements passés et malheureusement encore trop présents aux portes de l'Europe et au Moyen Orient.

**Cyrille DUPUIT
conseiller municipal #**



Conf' Anime

Sur une idée de notre choriste local Franck LAVAYSSIERE, Conf'Anime a organisé le samedi 16 décembre une soirée avec « Nuits d'hiver et lumières de Noël » interprétée par l'ensemble vocal Polyphème de Lyon.

La fête s'est poursuivie autour du four communal avec vin chaud, bière de Noël, tartines de fromage fort, gaufres à l'ancienne et soupes pour compenser la froidure de l'hiver.

Les samedi 2 et dimanche 3 mars, la troupe de Montrevel Pâte à Trac a interprété une pièce de théâtre « Les lapins sont toujours en retard ». Deux représentations, en soirée et en après-midi avec un public de 142 personnes ravies.

Conf'Anime grandit avec l'arrivée de 4 nouveaux membres Françoise RACLOT, Laurence et Christophe DARDILLAC, et très récemment Valentin LINTZ. Merci de leur implication et leur intérêt porté à l'animation de la commune.



Cette année, la vogue change de formule.

L'animation commencera dès le vendredi 21 juin en début de soirée avec un concert Rock par le groupe local « The Frenchies », à l'occasion de la fête de la musique. Une première partie est en attente de réponse. Vous pourrez vous restaurer autour du nouveau barbecue réalisé par les « ingénieurs » de Conf'Anime.

Une autre nouveauté, le samedi 22 juin à partir de 16h, les premières

Olympiades de Confrançon (JOP oblige) en équipes de 4 se dérouleront sur la pelouse à côté du city stade. Composez déjà la vôtre avec petits et grands. Recette : RIGOLADE et BONNE HUMEUR ! Ouverture de la buvette dès le début des jeux.

Le samedi soir, la restauration pourra se faire en repas complet (jambon à la broche, accompagné de frites, fromage blanc, tarte et café) ou sous forme de « buvette dinatoire ». L'animation sera assurée par Daméüs avec une première partie chantée et après le feu d'artifice, place aux bal populaire.

Le dimanche 23 juin sera animé par les conscrits avec concours de boule, restauration et buvette place de la mairie.

Et bien sûr, les forains seront présents tout le week-end.

Bruno POMATHIOD
Président #



Modalités de location de salles aux associations

Dans un souci constant d'accompagnement des associations, le conseil municipal lors de sa réunion du 8 mars dernier, a décidé de modifier les conditions de mises à disposition des salles communales pour les associations et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2024. Aussi, il a été acté que la mise à disposition des salles pour l'organisation de manifestations des associations soit gratuite pour leurs deux premières manifestations de l'année hors assemblée générale. A partir de la troisième manifestation, le tarif en vigueur s'appliquera (à savoir 55€ pour la salle des fêtes, 45€ pour la cuisine et 20€ pour l'Annexe). Les associations concernées ont été informées.

Vie scolaire

A l'école de Confrançon, comme dans beaucoup d'écoles de la circonscription, la semaine du 2 au 5 avril était dédiée aux jeux olympiques et paralympiques.

Dès le mardi 2 avril, les écoles étaient conviées à faire un flashmob sur le titre «La dernière fois» de Bigflo et Oli, filmée et envoyée à l'inspection pour réaliser un montage global.

Le jeudi 4 avril, les 3 classes de maternelle ont été invitées par les «grands» du cycle 3 de Curtafond à de mini-olympiades. Les CM avaient préparé et mis en place des jeux de coopération pour chaque niveau. L'échange a été une réussite, les grands s'étant montrés encadrants et bienveillants envers les petits. Sur place, il y avait des sportifs de haut niveau de l'USB.

Le vendredi 5 avril, les CP et les CP-CE1 se sont rendus avec les CE1 et CE2 de Curtafond à Attignat pour transmettre la flamme olympique par relais entre différentes écoles. A cette



occasion, chaque enfant avait confectionné une flamme qu'il a tenue tout au long du parcours de 3,4 km. A l'issue de la marche, des infirmières scolaires ont fait une intervention pour vanter les mérites du sport et un goûter a été offert par Grand Bourg

Agglomération.

De quoi sensibiliser les plus jeunes au thème des Jeux Olympiques 2024 !

Aurélie DOUCET, directrice #

Nouveau conseiller municipal

Suite à la démission d'Anne-Lise PUGLIESE pour raisons personnelles, le conseil municipal accueille un nouveau conseiller, Jérémy RANDU, 13^{ème} de la liste majoritaire, conformément au règlement électoral.

« J'ai 42 ans. J'ai passé mon enfance à Certines. Ma famille maternelle est originaire de Confrançon. Mes grands-parents exploitaient la ferme de la Boignat puis celle des Grévillières. Mon oncle, qui est également mon parrain, a ensuite repris cette exploitation et l'a finalement achetée. Après un Bac au lycée agricole de Cibeins et un BTS en industrie laitière à Poligny, j'ai passé une maîtrise à Alimentec et un master à Rennes. Après diverses expériences dans l'agroalimentaire, j'occupe aujourd'hui un poste de directeur dans une holding d'investissement dans



la production et la transformation laitière.

Je suis marié et père de trois enfants de 17, 16 et 14 ans.

Je souhaite pouvoir découvrir la vie et l'organisation de la commune et apporter mon regard et mon expertise acquise en milieu professionnelle.

Mes passions sont la pêche, le jardinage et le vélo ».

Jérémy RANDU
conseiller municipal #

Le mot de la « minorité »

L'équipe de la minorité est bien intégrée aux différentes commissions municipales. La diversité d'opinions de chacun des conseillers est prise en compte lors des débats dans le respect de la démocratie. Nous sommes donc en accord avec les votes exprimés à la majorité lors des conseils municipaux.

Aurélie, Christophe, Sébastien,
conseillers municipaux #

Carte Base de Loisirs La Plaine Tonique

Grand Bourg Agglomération donne à nouveau la possibilité à tous les habitants du territoire de bénéficier d'un accès gratuit à la plage du Camping**** et Base de loisirs La Plaine Tonique à Montrevel-en-Bresse.

Pour en bénéficier, les habitants peuvent se procurer une carte d'accès moyennant 5 € correspondant aux frais d'établissement. La carte est disponible à l'accueil du site du lundi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 17h. Prévoir justificatif de domicile de moins de 3 mois, livret de famille pour les enfants et photo d'identité. Les moins de 3 ans n'ont pas besoin de carte puisque l'entrée est gratuite pour eux.

L'entrée plage est payante les week-ends de juin, puis tous les jours du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre. Avec cette carte, la baignade est gratuite dans le Grand Lac. La plage principale est surveillée par du personnel diplômé de 10h à 19h dès lors que l'entrée plage est payante. L'entrée au centre aquatique Carré Tonique, les activités nautiques et sportives restent payantes.

Permanence du CCAS

La commune a mis en place une permanence du CCAS avec prise de RdV au 07 89 64 63 14 en laissant votre message et coordonnées ou sur le site de la commune www.confrancon.fr / vivre à Confrançon / Le CCAS / demande de RdV.

Les prochaines permanences physiques sont les 5 juillet, 6 septembre, 11 octobre, 8 novembre et le 6 décembre.

En cas de besoin urgent, vous pouvez laisser un message téléphonique et vous serez contacté rapidement.

Permanence des élus

Il est rappelé que depuis janvier 2021, une astreinte téléphonique du maire et des adjoints a été mise en place les week-ends et les jours fériés et en cas d'urgence uniquement.

Pour joindre cette astreinte, nous vous invitons à composer le numéro de standard de la mairie au 04 74 30 27 38 (du vendredi 19h au lundi 8h).

Merci de laisser un message sur le répondeur avec vos coordonnées, vous serez recontactés en cas d'urgence avérée. À défaut, votre appel sera traité pendant les heures d'ouverture du secrétariat de Mairie.

Info Confrançon

Directeur de publication : Jean Paul BUELLET, **Ont participé à ce numéro :** Jean Paul BUELLET, Jean-Luc FROMONT, Aurélie BETTEMBOURG, Régine BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvaine MARTIN, Sébastien BORGES, Sylvie TRIPLET, Roseline MAGNIN, Nicolas MICHALET, **Maquette-Graphisme :** Bop-si Communication, **Impression :** COMIMPRESS, **Tirages :** 700 ex. Magazine adressé à l'ensemble des habitants. Papier issu des forêts gérées durablement.



Repas gourmand du CCAS

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, est heureux de vous inviter à son traditionnel repas qui aura lieu le dimanche 24 novembre à 12 h, à la Salle des fêtes de Confrançon.

Ce repas est offert aux personnes âgées de 75 ans et plus. Les conjoints et membres du Club sont les bienvenus, moyennant une participation

financière.

Une animation sera assurée, vos chants et danses agrémenteront cette journée conviviale.

Inscrivez-vous à l'aide du coupon réponse ci-dessous, à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou en téléphonant à Joëlle Taboulot au 04 74 50 89 46 ou au 06 19 50 24 23 avant le 31 octobre 2024.

Coupon Réponse

Coupon à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou à retourner à Joëlle TABOULOT

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

participera (ront) au repas du dimanche 24 novembre 2024.

Sur demande de votre part, le transport aller et retour peut être assuré par les membres du CCAS.

21 au 23 juin

Village Fête ^{EN} Confrançon

Manèges

Tombola

VENDREDI
21 juin

Fête de la musique
18h30/Concert gratuit :
The Frenchies

Buvette, Snack

DIMANCHE
23 juin

Concours de pétanque
des conscrits

SAMEDI

22 juin

15h30/ Les olympiades façon
Conf'Anime
19h/ Apéritif/Repas musical
23h / Feu d'artifice
Bal jusqu'à 1h du matin
Soirée animée par :

Diaméus

Conf'Anime